

Choisissez votre mandat et la commission

Mandat Exclusif

Le vendeur fixe le montant de la commission **entre 1,5 et 5% du prix de vente du bien**, avec un minimum de 5 000€ pour les biens < à 250K€.

Inclus !

Pris en charge par l'agence quel que soit le mandat choisi !



Estimation gratuite sur place par un expert du secteur



Photos HD professionnelles



Diffusion nationale sur + de 40 portails immobiliers



Visites, vérification des financements et suivi global par votre conseiller immobilier jusqu'à la signature de la vente chez le notaire

Mandat Simple

Le montant de la commission est défini avec le vendeur à la prise de mandat, avec un minimum de 2% ou 5 000€ pour les biens < à 250K€.

Inclus !

En cas de réalisation, la rémunération du mandataire sera 1,5 % et 5 % du prix de vente, TVA incluse, selon le type de mandat choisi. .

Etant précisé que le vendeur déterminera librement et unilatéralement le montant, TVA incluse, de la rémunération appelée à être effectivement payée au mandataire dans ce cadre. La rémunération du mandataire sera à la charge exclusive du vendeur.



COMM' IL VOUS PLAIRA

Fixez la comm' de votre agent immobilier

CIVP – 60 rue de la Coussaye 95880 Enghien les Bains – Téléphone : 06 87 10 54 51

www.commilvousplaira.fr – contact@commilvousplaira.fr

SASU au capital de 1 000€ - RCS Pontoise 948 134 671 N° TVA : FR 81948134671 - Carte Professionnelle Transactions n° CPI 950 1202 3000 000 013

Caution : Galian Assurances – 89 rue de la Boétie – 75008 Paris – Montant de la Garantie 120 000€

Il n'est perçu aucun fonds de séquestre au titre des transactions immobilières